Banque de Données de l'État des Sols



Manuel d'utilisation



Avril 2018



BANQUE DE DONNÉES DE L'ÉTAT DES SOLS MANUEL D'UTILISATION

Sommaire

Abréviations	3
Objet du document	4
Introduction	5
Comment accéder à la BDES ?	7
Comment utiliser la BDES ?	7
Page d'accueil	7
Comment trouver une parcelle ?	8
Comment consulter les informations sur l'état des sols ?	
Interrogation par point	
Interrogation par polygone	
Buffer	15
Cas particulier	15
Quels sont les informations disponibles et comment les interpréter ?	
Onglet « Situation à l'inventaire »	17
Onglet « CC S / Attestations »	20
Onglet « Mesures (suivi et sécurité) »	20
Onglet « Procédures »	21
Comment introduire une demande de rectification des données ?	22
En résumé	22
Comment m'authentifier ?	23
Comment demander une rectification des données ?	25
Comment consulter les demandes de rectification que j'ai envoyées ?	
Autres fonctionnalités de la BDES	
Table de contenu	29
Autres composants de la carte	
Fond de plan	
Partage (x)	
Aperçu	
Coordonnées :	
Zoom	
Menu	
Concentration de fond	





BDES	Banque de Données de l'Etat des Sols ;
BD	Banque de données ;
CCS	Certificat de Contrôle des Sols : certificat dont le Gouvernement
	établit le contenu minimal consignant la décision par laquelle il est
	établi qu'un terrain a fait l'objet d'une étude d'orientation, d'une étude
	de caractérisation, d'un assainissement ou de mesures d'office
	conformément au présent décret et que les concentrations en
	polluants mesurées sont conformes aux exigences du décret et de
	ses arrêtés d'exécution ;
DAS	Direction de l'Assainissement des Sols ;
DPS	Direction de la Protection des Sols ;
SPW	Service Public de Wallonie ;
URL	Uniform Resource Locator ou adresse web.





Objet du document

Le contexte général de ce document est la banque de données de l'état des sols (BDES) organisée par le décret relatif à la gestion des sols (décret sols)¹.

Dans la BDES, vous pouvez consulter de manière publique, pour chaque parcelle cadastrale et chaque bien non cadastré, les données dont dispose l'administration, concernant :

• les données des inventaires des terrains pollués et potentiellement pollués ;

les certificats de contrôle du sol délivrés, ainsi que les documents attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation (cf.

¹ Décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols tel que modifié par le décret-programme du 22 juillet 2010 et par le décret du 27 octobre 2011.





- la présence de mesures de suivi ou de sécurité ;
- le déroulement d'éventuelles procédures administratives ayant trait à la pollution du sol ou à la présence de déchets.

Ce manuel d'aide est destiné aux citoyens qui souhaitent obtenir de l'information sur l'état du sol d'une parcelle.

Les objets de ce document sont de vous décrire :

- 1. Comment trouver une parcelle dans la BDES
- 2. Comment consulter les informations de la BDES pour cette parcelle
- 3. Comment interpréter les informations fournies par la BDES
- 4. Comment demander une rectification de ces informations si vous constatez une erreur





Introduction

La BDES recense pour chaque parcelle cadastrale et pour les biens non cadastrés, les données disponibles à l'administration relatives à l'état du sol.

L'unité géographique de référence de la BDES est donc dans la majorité des cas la parcelle cadastrale.

Le parcellaire cadastral évoluant dans le temps. Les parcelles sont mises à jour (mutations) suite à un lotissement, un remembrement, une fusion/ scission de parcelles,... Les données de la BDES sont attachées à la parcelle cadastrale telle qu'elle existait sur l'acte administratif.

Lorsqu'il existe des données pour un bien non cadastré, l'unité géographique est la parcelle non cadastrée c'est-à-dire le périmètre du domaine non cadastré qui a fait l'objet d'un signalement/constat de pollution, d'investigations et/ou de travaux d'assainissement.

Pour une parcelle présente dans la BDES, vous pouvez obtenir les informations suivantes :

- Est-elle reprise à l'inventaire des terrains potentiellement pollués ?
 En d'autres termes, cette parcelle a-t-elle hébergé dans le passé ou héberge-t-elle actuellement une ou plusieurs activités comportant un risque pour le sol² ?
- Est-elle reprise à l'inventaire des terrains pollués ?
 En d'autres termes, cette parcelle a-t-elle fait l'objet ou fait-elle l'objet d'une procédure d'investigation et/ou de travaux d'assainissement conformément à la législation en vigueur ?
- Est-elle reprise à l'inventaire des certificats de contrôle du sol (CCS) et attestations de la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation ? En d'autres termes :
 - un Certificat de Contrôle du Sol (CCS) a-t-il été délivré pour cette parcelle au terme d'une procédure d'investigations et/ou de travaux d'assainissement réalisée conformément au décret sols ?
 - un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation a-t-il été délivré ?

Qu'est ce qu'un plan de remédiation ? Il s'agit d'un des actes suivant :

- un plan de réhabilitation de l'article 7, §3, du décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets en Région wallonne avant sa modification par le présent décret ;
- un plan de réhabilitation de l'article 35, §2, décret fiscal du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne avant sa modification par le présent décret ;
- un plan de réhabilitation des articles 42 et 47, du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets ;
- une remise en état de l'article 43 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets ;
- un plan d'assainissement de l'article 681bis/67 du Règlement général pour la protection du travail ;
- un plan de remise en état de l'article 71 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;
- un plan de remise en état de l'article D.149 du Livre ler du Code de l'environnement ;
- une remise en état sur base de l'article D.157 du Livre Ier du Code de l'environnement ;
- une remise en état sur base de l'article D.159 du Livre ler du Code de l'environnement ;
- une remise en état sur base de l'article D.163 du Livre ler du Code de l'environnement ;
- une réalisation d'actes et travaux d'assainissement dans les sites à réaménager visés à l'article 167 du CWATUPE pour lesquels le Gouvernement a octroyé une subvention à un acteur public conformément aux articles 457 et 458 du CWATUPE.

² Activité reprise à l'annexe 3 du décret sols



L'administration dispose-t-elle de documents liés à cette parcelle suite aux investigations et travaux ?

Parmi ces informations, vous avez accès :

- à la liste des sources documentaires reprenant cette parcelle et sous quelle référence ;
- à l'état d'avancement d'éventuelles procédures administratives ayant trait à la pollution du sol ou à la présence de déchets ;
- aux mesures de sécurité³ et de suivi⁴.

Un droit de rectification des données contenues dans la banque de données de l'état des sols est ouvert mais il est limité aux titulaires de droits réels ou aux exploitants. Vous devez donc accompagner votre demande de rectification des pièces justifiant ce lien. L'exercice de ce droit n'est pas limité dans le temps.

⁴ mesures visant à s'assurer de la maîtrise des risques et de l'efficacité des mesures de sécurité ou des actes et travaux d'assainissement du sol ou de remédiation d'une altération de la qualité du sol.



³ mesures, en ce compris des restrictions d'accès et d'utilisation, à l'exception des actes et travaux d'assainissement, destinées à maîtriser les effets d'une pollution ou d'une altération de la qualité du sol ou à en prévenir l'apparition.



Comment accéder à la BDES ?

Vous pouvez accéder à la BDES via le <u>Site de l'Assainissement et de la Protection des Sols</u> sous le thème Sols, la rubrique Sols pollués et la sous-rubrique Banque des Données de l'État des Sols (BDES).

Vous ne devez pas nécessairement vous authentifier pour accéder à la BDES. Par contre, pour effectuer une demande de rectification des données, il vous est demandé de vous authentifier ce qui nécessite une inscription sur notre site.

Comment utiliser la BDES ?

Page d'accueil

Vous accédez à la page d'accueil de la BDES via http://bdes.spw.wallonie.be



fig. 1. Page d'accueil de la BDES

Comme l'illustre la copie d'écran ci-dessus, la page d'accueil est découpée en trois parties :

- La bannière du SPW [1] qui reprend les éléments standards tels que :
 - les liens permettant le choix de la langue d'affichage ;
 - le lien permettant de s'authentifier (S'authentifier).



8



- La **table des matières** qui vous permet d'afficher ou non les différentes couches d'informations cartographiques. [2].
- Et la carte avec ses composants d'affichage et de recherche [3].

Comment trouver une parcelle ?

Vous avez plusieurs possibilités pour vous localiser sur une parcelle:

1. Au moyen des outils de navigation cartographique qui vous permettent :



2. Au moyen de l'outil de localisation par adresse.

Il vous suffit alors d'introduire une adresse (Rue, numéro, code postal et/ou localité) dans le composant de la barre d'outils de la carte.



fig. 2. Recherche par adresse dans la barre d'outils de la carte

L'outil vous propose alors une liste de proposition qui pourrait correspondre à votre entrée :





qui vous permet d'effectuer une

ION 10/34

10



fig. 3. Proposition d'adresses sur base d'une entrée

Cliquez sur la proposition qui correspond à l'adresse recherchée. L'outil vous positionne sur cette adresse.

Si aucune proposition ne correspond à l'adresse recherchée, affinez votre recherche.

Au moyen de l'outil de recherche avancée localisation par plusieurs moyens :

a. Par adresse (décomposée en localité et code postal, rue et numéro)

Recherche avancée	8
Adresse Coordonnées Cadastre 2014	
ocalité ou code postal	
Rue	
Numéro	
	J'y vais

fig. 4. Recherche avancée – par adresse

b. Par coordonnées (Lambert Belge 1972 ou latitude/longitude)





BANQUE DE DONNÉES DE L'ÉTAT DES SOLS CONSULTATION PUBLIQUE – AIDE 11/34

Recherche avancée	8
Adresse Coordonnées Cadastre 2014	
(ambet Beles 72 (EBSC:21270)	1
Clamber Derge 72 (EF30.31370)	
O Latitude, Longitude (WGS84, EPSG:4326)	
X (m) :	
Y (m) :	
	J'y vais
fia. 5. Recherche avancée – par coordonnées	

c. Par parcelle cadastrale (la version du référentiel cadastral est indiquée dans le titre de l'onglet)

Cet outil vous permet de localiser une parcelle cadastrale sur base des informations fournies : division cadastrale, section, radical, exposant, puissance et/ou numéro bis/ter de la parcelle.

Recherche avar	ncée	8
Adresse Coo	ordonnées Cadastre 2014	
Commune/INS	\$	
Division	1	
Section	1	
Radical	1	
Exposant	t	
Puissance	e	
Bis	8	
2		J'y vais Réinitialiser

fig. 6. Recherche avancée – par parcelle cadastrale

d. Par numéro de dossier

Si vous connaissez un numéro de dossier correspondant à une procédure d'investigations et/ou de travaux d'assainissement sur la parcelle recherchée, il est possible d'effectuer ce type de recherche.

Le bouton J'y vais vous permet de vous positionner sur un point de la carte en fonction de critères de recherche.

Comment consulter les informations sur l'état des sols ?

Vous avez maintenant localisé sur la carte votre zone d'intérêt.

Suivant les informations disponibles dans la BDES et vos choix d'affichage c'est-à-dire les couches et fonds de plan rendus visibles (cf. Table de contenu), la présentation de la carte peut être différente.

Cependant, l'interrogation des informations sur l'état des sols est indépendante de ces choix d'affichage.

Par exemple, voici la même zone avec des choix d'affichage différents :







fig. 8. Avec le fond de plan « Plan » et avec les couches « BDES » visibles





Utilisez l'outil	opour obtenir les informations sur l'état des sols.
	Informations sur l'état des sols
	Géométrie Point Polygone
	Taille du buffer (m) 0
	fig. 9. Outil « Informations sur l'état des sols » - bouton point

Interrogation par point

Par défaut, l'outil effectue une interrogation par simple clic sur un point de la carte.



fig. 10. Exemple de résultat suite à une interrogation par point

Deux tableaux de résultat vous sont présentés :

- Le premier fournit la liste des parcelles cadastrales qui font partie de la sélection.
- Le deuxième fournit la liste des parcelles connues dans la BDES qui font partie de la sélection.

Un survol des lignes des tableaux met en évidence le périmètre correspondant sur la carte.





Si le second tableau est vide c'est qu'aucune information n'est disponible dans la BDES pour le point sélectionné.

Pour consulter les informations de l'état des sols pour une parcelle connues de la BDES, cliquez sur cette parcelle dans le deuxième tableau.

Un nouvel onglet est alors ouvert qui présente la fiche d'état des sols de la parcelle sélectionnée.

celle cadastrée à		parcelle	n°392 C		+ Demi	inde de rectificati
tilation à l'inventaire 0	CS / Attestations	Mesures (s	sulvi et sécurité) Procédures			
Repris à l'inventaire des activi	lés et installations pr	esentant un n	tsque pour le sol 7	8	Depuis le	
Stuation à l'inventaire des ten	aks poluës 7			Non defin	Depuis le	
Présence données de l'admin	istration suite aux inv	vestigations et	t travaux ?	8	Depuis N	28/07/2015
Repris à l'inventaire des CCS	7			(90)	Deputs le	
Source	T	Linn			T as we	Antivities 3
Source	Reference	Lien activite à risque	Description	Commentaire	Activités à risque liées	Activités à risque liées indirectement
Source Source HISTORIQUE : Anciennes autorisations	Référence CIVID	Lien activité à risque Possible	Desemption Dépotor llégal à (origine sites historiques Office Wallon des Déchets)	Commentaire Ancienne gravière	Activités à risque liées	Activités à risque liées indirectement
Source Source HISTORIQUE Anciennes autorisations GESOL Dissiens of twestigations et of assamtissement Decort sols	Référence OVD DS	Lien activité à risque Possible Possible	Députor lilegal a (origine : sites historiques Office Wallon des Déchets)	Commentaire Ancienae gravière	Activities 3 risque liées	Activités à risque liées indirectement

fig. 11. Exemple de fiche d'état des sols d'une parcelle connue de la BDES

Interrogation par polygone

Cliquez sur le bouton polygone de l'outil « Informations sur l'état des sols »

Informations sur l'état des sols	8
Géométrie	Ī
Point Polygone	
Buffer	Ī
Taille du buffer (m) 0 🚔	

fig. 12. Outil « Informations sur l'état des sols » - bouton « Polygone »



14



BANQUE DE DONNÉES DE L'ÉTAT DES SOLS CONSULTATION PUBLIQUE – AIDE 15/34

Dessinez ensuite un polygone en cliquant sur la carte. Chaque point cliqué devient un sommet du polygone.

Terminez le polygone avec un dernier point en double-cliquant.

Pour recommencer votre construction, appuyez sur la touche Escape (Esc).



fig. 13. Exemple de résultat suite à une interrogation par polygone

Deux tableaux de résultat vous sont présentés :

- Le premier fournit la liste des parcelles cadastrales qui font partie de la sélection.
- Le deuxième fournit la liste des parcelles connues dans la BDES qui font partie de la sélection.

Un survol des lignes des tableaux met en évidence le périmètre correspondant sur la carte.

Si le second tableau est vide c'est qu'aucune information n'est disponible dans la BDES pour le point sélectionné.

Pour consulter les informations de l'état des sols pour une parcelle connue de la BDES, cliquez sur cette parcelle dans le deuxième tableau.

Un nouvel onglet est alors ouvert qui présente la fiche d'état des sols de la parcelle sélectionnée.





BANQUE DE DONNÉES DE L'ÉTAT DES SOLS MANUEL D'UTILISATION

Banque de Données de l'Etat des So SPW toroni and de Parcelle cadastrée à parcelle n°392 C + Demande de rectification Mesures (suivi et sécurité) Procédures CCS / Attestations 663 Deputs le Repris à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol 7 Non defini Depuis le Situation à l'inventaire des terraios policies ? Présence données de l'administration suite aux investigations et travaux ? Oepuis N 28/07/2015 Repris à l'inventaire des CCS 7 Dépuis le Lien Activités à Activities à Source Référence activité Description Commentaire risque liées risque liées a risque ndirectement Députor llégal à Ancienne HISTORIQUE : Anciennes (origine : sites gravière :: OWD Possible historiques Office Walton des autorisations Déchets) GESOL: Dossiers d'investigations et Possible DS: d'assainissement Décret 508 Dépotor Illégal à 🗌 Ancienne HISTORIQUE Ancienties (origine sites gravière 12315 Possible autorisations historiques Office Visiton des Déchetal 1 5. 1

fig. 14. Exemple de fiche d'état des sols d'une parcelle connue de la BDES

Buffer

Si vous désirez que l'interrogation géographique tienne compte d'une zone tampon à une distance donnée par rapport au point ou au polygone que vous définissez, utilisez l'option buffer.

Définissez alors la distance en mètre de la zone tampon dans le champ Taille du buffer (m).

Cas particulier

Dans le cas ci-dessous, une interrogation par polygone a été effectuée et la réponse fournie, dans le référentiel cadastral utilisé, est une parcelle cadastrale (en jaune ci-dessous). Cette parcelle est mise en évidence dans le premier tableau de résultat.





BANQUE DE DONNÉES DE L'ÉTAT DES SOLS CONSULTATION PUBLIQUE – AIDE 17/34



fig. 15. Mise en évidence de la parcelle cadastrale sélectionnée

Par contre, dans le deuxième tableau, il y a deux parcelles connues de la BDES pour le même périmètre.





fig. 16. Mise en évidence des parcelles connues de la BDES

Comme on le voit ci-dessus, la BDES renseigne deux parcelles cadastrales qui ont existées historiquement mais qui depuis ont été fusionnées en une seule.

Une consultation de toutes les parcelles connues de la BDES doit donc être effectuée pour connaitre l'état des sols de la parcelle.





18

Quels sont les informations disponibles et comment les interpréter ?

Onglet « Situation à l'inventaire »

Après avoir effectué une interrogation de la BDES, vous obtenez la fiche « Information sur l'état des sols » d'une parcelle connue de la BDES.

Le premier onglet de cette fiche est l'onglet « Situation à l'inventaire ».

we cadastree a		parenti	e # 9 D				 Demande de rectificati
ation à l'inventaire	CCS / Attestations	Mesures (se	uvi et sécutte) Procédures				
pm à l'inventaire dus act	tivités et installations (prèsentant un ro	ique pour le sol ?		12	Depuis la	29/07/2015
willen à riniventaire des s	c des terrains publies ? Non publies ? Depuis le						
évence données de fadm	unistration suite war i	rivestigations et	Esvice 7		14	Depiza te	29/07/2015
pits à l'inventaire des CC	e dei CCS 7 Depuis e						24/03/2015
Source					Arthalfaire Talacter a	Brobability	Autorial activities
Source Source		Reference	Description	Commentaire	Activite(s) Rée(s) à Finnentation	Probability	 Autor(a) activite(a) à rinque sola
Source Source PE . Perma Ceneromore	• nent	Reference CHRGPT	Description (Connertare	Activitets (Ree(s) & Flowerbake 50:30:03 63:12:06:04:09 83:12:16:04:02	Probability delices Avere	Autor(a) activite(a) äringas sols
Source Source PE Perms d'environner GEROL Dossiels chive d'ancarrensement Déclet	e ment ssigations et t sollte	Reference CHRGPE D10000	Description Station-service := Station-service :=	Commentative	activite(s) Ree(s) & Travestative 50 30 03 65 12 05 04 01 83 12 15 04 02	Probability dollars Averet Prosettio	Autra(s) activite(s) āriogas sols
Source Source PE - Perms d'eneranne GESQ. Dassiers other d'assammement Déciet PE - Perms d'enerannes	e ment estigations et estie ment	Reference CHRGPE D10000- CHRGPE	Description - Station-service Station-service	Connertare	Activities (1964) (3 Proventialitie 50:30:03 53:12:00:04:01 10:30:04:02 10:30:04:03 10:30:04:03 10:30:04:03 10:30:04:03 10:30:04:04 10:30:04 10:	Probabiliti de litez Aventi Possitiv Aventi	Autor(a) activite(a) äringas sols

fig. 17. Fiche « Information sur l'état des sols » - Onglet « Situation à l'inventaire »

Sous cet onglet, vous trouvez les informations suivantes :

- Repris à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol ?
 - La parcelle est reprise dans cet
 - inventaire
 - La parcelle n'est pas reprise dans cet inventaire

Interprétation

Au moins une des sources de données constituant la BDES signale que cette parcelle a hébergé dans le passé ou héberge actuellement une ou plusieurs installations ou activités reprises dans l'annexe 3 du décret sols (liste d'installations et activités visées à l'article 21 c'est-à-dire des activités présentant un risque pour le sol).

Si la parcelle est reprise dans cet inventaire, vous trouverez dans le tableau du bas qui présente les sources de données reprenant la parcelle, au moins une source listant une (des) « Activité(s) liée(s) à l'inventaire » avec une « Probabilité du lien » avérée.

Dans certains cas, des installations ou activités ont été signalées par une des sources de données constituant la BDES mais les informations ne sont pas suffisamment précises pour pouvoir avérer le lien avec l'annexe 3 du décret sols. Dans ce cas, le lien est possible et la parcelle est renseignée mais n'est pas officiellement reprise dans cet inventaire. Ces activités seront renseignées dans « Autre(s) activité(s) à risque sols » du tableau des sources.





 Depuis le (Repris à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol...)

Première date d'entrée de la parcelle dans l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol

• Situation à l'inventaire des terrains pollués ?

Le statut de pollution de la parcelle peut prendre les valeurs suivantes :

- o Non pollué
- Suspicion de pollution
- o Pollué
- o Pollué sans nécessité d'effectuer des travaux d'assainissement
- o Pollué sans nécessité d'effectuer des travaux d'assainissement + Post-Gestion en cours
- o Travaux en cours
- Travaux réalisés
- Travaux réalisés + Post-Gestion en cours
- Géré SPAQuE (BEDSS et DOREHA)

Interprétation

Statut	Description
Non pollué	 Il y a plusieurs possibilités : Aucun élément générateur n'a conduit à l'investigation de cette parcelle La parcelle a été étudiée et un CCS ou un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation a été délivré car aucune zone suspecte n'est identifiée et/ou aucun dépassement de valeurs seuil (VS), pondérées ou de valeurs particulières (VP) n'a été observé.
	Si un CCS ou un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation a été délivré, il <u>doit être consulté</u> pour vérifier si toute la parcelle est concernée et prendre connaissances des mesures de sécurité et de suivi imposées.
Suspicion de pollution	La parcelle est en cours d'investigation pour vérifier la présence de pollution.
Pollué	La parcelle a été étudiée et la présence de pollution a été confirmée. La caractérisation des pollutions et/ou la détermination des travaux d'assainissement nécessaires sont en cours.
Pollué sans nécessité d'effectuer des travaux d'assainissement	La parcelle a été étudiée et la caractérisation des pollutions a été réalisée. Si la procédure a été effectuée dans le cadre du décret sols, un CCS a été délivré car la pollution est historique et il n'y avait pas de menace grave. Si la procédure a été effectuée hors du cadre du décret sols, elle a conclu que l'assainissement n'était pas nécessaire dans certaines conditions ou n'était pas de son ressort. Le CCS ou un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation délivré
Pollué sans nécessité d'affectuer	doit être consulté pour vérifier si toute la parcelle est concernée et prendre connaissances des mesures de sécurité et de suivi imposées ainsi que la présence éventuelle de pollution résiduelle.



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE



BANQUE DE DONNÉES DE L'ÉTAT DES SOLS MANUEL D'UTILISATION

des travaux d'assainissement + Post-Gestion en cours	toujours en cours.
Travaux en cours	La parcelle est polluée et les travaux d'assainissement sont planifiés ou en cours.
Travaux réalisés	Les travaux d'assainissement ont été réalisés sur la parcelle et un CCS ou un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation a été délivré. Le CCS ou un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation délivré doit être consulté pour vérifier si toute la parcelle est concernée et prendre connaissances des mesures de sécurité et de suivi imposées ainsi que la présence éventuelle de pollution résiduelle.
Travaux réalisés + Post-Gestion	Idem que le point précédent mais une Post-gestion est
en cours	toujours en cours.
Géré SPAQuE	La gestion de cette parcelle a été confiée à SPAQuE.

- Depuis le (Situation à l'inventaire des terrains pollués ?)
 Il s'agit de la dernière date où le statut « Situation à l'inventaire des terrains pollués » a changé.
- Présence données de l'administration suite aux investigations et travaux ?
 - Il existe un dossier administratif sur cette parcelle
 - concernant des investigations et/ou travaux
 - d'assainissement
 - L'administration ne dispose pas d'information sur cette parcelle autre que la présence d'installations ou activités à risque pour le sol.
- Depuis le (Présence données de l'administration suite aux investigations et travaux ?)
 Première date de création d'un dossier contenant la parcelle dans un des systèmes d'information de l'administration relatif aux investigations et/ou travaux d'assainissement

• Repris à l'inventaire des CCS ?

- Au moins un CCS ou document attestant la bonne
- exécution d'un assainissement en application d'un plan
- de remédiation a été délivré pour cette parcelle.
- Aucun CCS ou document attestant la bonne exécution
- d'un assainissement en application d'un plan de remédiation n'a été délivré pour cette parcelle.
- Depuis le (Situation à l'inventaire des terrains pollués ?)

Première date de délivrance d'un CCS ou document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation pour cette parcelle.

Source

Le tableau des Source liste les sources de données constituant la BDES qui reprenne la parcelle sélectionnée. Pour chacune de ces sources, les informations suivantes sont fournies

- **Source** : description de la source de données
- Référence : identifiant / référence du dossier reprenant la parcelle dans la source (à utiliser pour une demande d'accès à l'information)
- o Description : Libellé / descriptif du dossier dans la source de données
- Commentaire
- Activité(s) liée(s) à l'inventaire : liste des installations ou activités de l'annexe 3 du décret sols (liste d'installations et activités visées à l'article 21 c'est-à-dire des activités



20



présentant un risque pour le sol) qui ont été ou sont hébergées sur la parcelle et renseignées par la source de données.

- **Probabilité du lien** : Lien avéré, possible ou pas de lien avec l'annexe 3 du décret sols
- Autre(s) activité(s) à risque sols : liste des installations ou activités qui ont été ou sont hébergées sur la parcelle selon la source de données et qui pourraient avoir un lien avec l'annexe 3 du décret sols. Cependant, les informations fournies par la source ne sont pas suffisamment pour être formel.

Onglet « CC S / Attestations »

Le deuxième onglet de la fiche « Information sur l'état des sols » d'une parcelle connue de la BDES est l'onglet « CCS / Attestations ».

Rappel :

CCS = Certificat de Contrôle des Sols = certificat dont le Gouvernement établit le contenu minimal consignant la décision par laquelle il est établi qu'un terrain a fait l'objet d'une étude d'orientation, d'une étude de caractérisation, d'un assainissement ou de mesures d'office conformément au présent décret et que les concentrations en polluants mesurées sont conformes aux exigences du décret et de ses arrêtés d'exécution.

Attestation = document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation.

ituation	à l'inventaire	CCS / Attestations		ures (suiv	ri et sécurité)	Procédures
Type	Référence	Visualiser	Délivrance	Statut	Date d'abrogation	Description
Autre	SSNR261214.pdf	ł	23/07/2012	Non defini		Attestation de bonne exécution du plan d'assainissement de l'article 681bis/6 du Règlement général pour la protection du travail. Avec les remarques suivantes Huiles minérales (dépassement VI) pour 1 échantillon sur la paroi quest, moirs de 5 m ² . Hors

fig. 18. Fiche « Information sur l'état des sols » - Onglet « CCS / Attestations »

Sous cet onglet, vous trouvez les informations suivantes :

- **Type** : CCS ou autre (attestation)
- Référence : référence du document délivré
- Visualiser : le bouton 📩 qui permet d'accéder au document s'il est disponible
- Délivrance : date de délivrance du document
- Statut : actif ou abrogé
- Date d'abrogation : date à laquelle le document a été abrogé
- Description : description du CCS ou de l'attestation

Si aucun CCS / attestation n'est associé à la parcelle, le message « Aucune donnée présente » s'affiche.

Onglet « Mesures (suivi et sécurité) »

Le troisième onglet de la fiche « Information sur l'état des sols » d'une parcelle connue de la BDES est l'onglet « Mesures (suivi et sécurité) ».

Cet onglet propose un résumé des mesures de suivi et de sécurité présentent sur la parcelle. Il est à noter que cet onglet sera progressivement mis à jour mais actuellement il n'est que rarement rempli.





BANQUE DE DONNÉES DE L'ÉTAT DES SOLS MANUEL D'UTILISATION 22/34

Dans tout les cas, si un CCS ou un document attestant la bonne exécution d'un assainissement en application d'un plan de remédiation est disponible, il doit être consulté si l'on veut connaitre les mesures existantes.

ituation à l'inventaire	CCS / Attestations	Mesures (suivi et sécurité)	Procédures			
Zone	Catégorie	Description		Urgence	Début	Fin
Aucune donnée préser	de					

fig. 19. Fiche « Information sur l'état des sols » - Onglet « Mesures (suivi et sécurité) »

Sous cet onglet, vous trouvez les informations suivantes :

- Zone : nom de la zone concernée par la mesure de suivi/ de sécurité.
- Catégorie : catégorie de la mesure (sécurité, suivi).
- **Description** : description de la mesure
- Urgence :
 - Haute : à mettre en œuvre immédiatement
 - Moyenne : dans les 6 mois
 - Basse : au-delà de 6 mois
- Début : date de début de la mesure
- Fin : date de fin de la mesure

Sous cet onglet, si aucune mesure n'est associée à la parcelle, le message « Aucune donnée présente » s'affiche.

Onglet « Procédures »

Le quatrième onglet de la fiche « Information sur l'état des sols » d'une parcelle connue de la BDES est l'onglet « Procédure ».

Il présente chronologiquement les différentes étapes des procédures d'investigations et/ou de travaux d'assainissement ou de remédiation liées à la parcelle.

Situation à l'inventaire	CCS / Attestations	Mesures (suivi et s	écurité) Procédure		
Type de procédure	туре с	le sous-procédure	Date de début	Date du dernier statut	Statut
Permis d'environnement	Non defini		28/12/2011	04/07/2012	Permis délivré
Décret sol - Art.92bis	Projet d'ass	ainissement	21/01/2013	12/09/2013	Approuvé(e)
Décret sol - Art.92bis	Travalus		30/08/2013	12/09/2013	Attente de documents
Procédure Station-service	Plan de réh	abilitation	23/12/2009	22/11/2012	Site assaini

fig. 20. Fiche « Information sur l'état des sols » - Onglet « Procédures »





Sous cet onglet, vous trouvez les informations suivantes :

- Type de procédure : nom de la zone concernée par la mesure de suivi/ de sécurité.
- Sous-type de procédure : catégorie de la mesure (sécurité, suivi).
- Date de début : description de la mesure
- Date du dernier statut :
- Statut : date de début de la mesure

Sous cet onglet, si aucune procédure n'est associée à la parcelle, le message « Aucune donnée présente » s'affiche.

Comment introduire une demande de rectification des données ?

Vous pouvez signaler une information erronée ou communiquer une remarque sur une parcelle connue dans la BDES en utilisant la fonctionnalité de demande de rectification.

Le droit de rectification des données contenues dans la banque de données de l'état des sols est ouvert **aux titulaires de droits réels ou aux exploitants**.

La demande de rectification doit donc contenir les pièces permettant d'établir ce type lien avec la parcelle.

Pour effectuer une demande de rectification des données, il vous est demandé de vous authentifier ce qui nécessite, si ce n'est déjà fait, une inscription sur notre site.

Pour obtenir de l'aide sur l'inscription sur le site web de l'assainissement et de la protection des sols ainsi que sur la gestion de votre profil utilisateur, reportez-vous au document « <u>Site de l'Assainissement et de la</u> <u>Protection des Sols - Inscription et gestion du profil utilisateur – Aide</u> ».

Lors de votre inscription, vous devrez choisir le rôle « Citoyen » (Les notaires et les experts agréés en gestion des sols ont également la possibilité de s'inscrire avec le rôle qui leur correspond).

En résumé

Voici les différentes étapes pour introduire une demande de rectification :

- S'authentifier via le lien « S'authentifier » présent en haut à droite dans l'écran cartographique ;
- Utiliser l'interface graphique de la BDES pour délimiter le périmètre qui vous intéresse et pour rechercher la ou les parcelles concernées. Une recherche par adresse, par coordonnées ou par identifiant de parcelle est également possible ;
- Effectuer une sélection dans la liste des parcelles connues dans la BDES, vous accédez aux écrans de consultation des données connues dans la BDES pour la parcelle.
- Enfin, activer le bouton
 Demande de rectification
 pour accédez à l'écran « Demande de rectification »;
- Encoder votre demande y joindre les pièces utiles ;
- Envoyer votre demande, en activant le bouton
 Benvoyer la demande
 .





Comment m'authentifier ?

Sur la page d'accueil de la BDES, cliquez sur le lien « S'authentifier ».



fig. 21. Page d'accueil de la BDES – lien « S'authentifier »

Entrez ensuite l'identifiant et le mot de passe de votre compte utilisateur. Cliquez ensuite sur « SE CONNECTER ».

Si vous ne disposez pas de compte, cliquez sur inscription et suivez la procédure d'inscription.





BANQUE DE DONNÉES DE L'ÉTAT DES SOLS CONSULTATION PUBLIQUE – AIDE

DE	25/3

	Connectez-vous	
R.	Entrez votre identitiant et vorre mot de passe.	
	() Mot de passe:	
all a		
Ka.	Not de passe oublié? Inscription	
	SECONNECTER	
	Beson d'auto ?	

fig. 22. Page « Connectez-vous » du site web de l'Assainissement et de la Protection des Sols Vous revenez alors sur la page d'accueil de la BDES.



fig. 23. Page d'accueil de la BDES après connexion





Dans le coin supérieur droit, votre nom apparait, indiquant que vous êtes bien connecté.

De plus, le lien « Authentifier » est remplacé par un lien « Se déconnecter ».

Comment demander une rectification des données ?

Effectuer la recherche de la parcelle dont les données doivent être, selon vous, rectifiée, et consulter sa fiche « Information sur l'état des sols ».

ation à l'inventaire	CS / Attestations	Mesures (so	uviet sécurité) Procédures				
pm à l'inventaire des activi	tés el instalations p	prèsentant un ro	ique pour le sol ?		18	Depuis la	29/07/2015
willin à l'inventage des ten	nains poliaits ?				Non pohia	Depuis le	01/02/2018
évence données de l'admin	nstratore suite wax i	overligations et	Esvice 7		100	Depiza la	38/07/2015
pits à l'inventaire des CCS	Ψ.				10	Depuis le	24/03/2015
iburce		202	-		Activiteire Report &	Broduals/The	Autorial activities
Source Source		Reference	Description	Commentaire	Activite(s) Ree(s) à Finzentaine	Probability du lies	Autor(s) activite(s) à ringue sols
Source Source PEPerms d'energiment	eret []	Reference CHRGPT	Description -	Commentary	Activitets(Réc(s) & Flowertation 50:20:03 55:12:05:04:02 53:12:15:04:02	Probability dulies Avere	Autor(s) activitie(s) à rhopae yols
Source Source PEFerms d'enerarioners GESCA, Dossiers d'hvers d'assansisement Dérief s	erd bgaforts et	Reference CHRGPE D10000	Description Station-service	Commentative	Activite(s) Rec(s) 4 Triventation 50 30.03 65 12 05 04 01 83 12 36 04 02	Probability delless Avere Prossilio	Autor(a) activite(a) à rhopse vols
Bourse Source PE Perms denemonens GEROS, Dossiers chivest d'assammement Décret s PE Perms d'envronnens	ent Igations et con ent	Reference CHRGPE D10000- CHRGPE	Decorption Station-service Station-service	Commentane	Arthetietys (Refels) & Proventation 09 30 03 55 12 00 04 01 83 12 16 64 02 90 50 03 - 56 50 04 83 12 26 04 01	Probability delles Avere Possible Avere	Autor(s) activite(s) àrringue vols

fig. 24. Bouton « Demande de rectification »

Cliquez sur demande de rectification.

a	A CONTRACTOR OF A CONTRACTOR O
-	DEMANDE DE RECTIFICATION
allonie	Ce formulaire électronique vous permet de communiquer un commentaire sur les données de la Base de Données de l'Etat des Sols - BDES
arcelle	Ma remarque concerne *
	Ma remarque concerne l'élément suivant sur la carte :
Situatio	OUPEYE 3eme division, section A, parcelle n°466 C
Reors	Ma remarque 1
Silvatu	Ajoster une remanque
Préser	3900/3900
Repre	Document(s) joint(s) a ma remarque : Rechercher vos documents sur votre ordinateur et ajouter les avec le bouton < Choisir >
	Chotsir Annular
Sou	# Envoyer la demande e Quitter





26



Dans cet écran, vous devez compléter les informations suivantes :

• Ma remarque concerne

Vous devez choisir dans une liste fermée des principaux sujets possibles des remarques. Il est obligatoire d'effectuer une sélection.

- Ma remarque concerne l'élément suivant sur la carte
 Ce champ est complété automatiquement avec les références de la parcelle sélectionnée dans
 l'interface cartographique de la BDES.
- Ma remarque

Indiquez ici la remarque que vous souhaitez communiquer à l'administration. Ce champs est évidement obligatoire et veillez à donner suffisamment d'éléments pour que les gestionnaires de la BDES puissent statuer efficacement sur la demande.

• Liste des documents joints

Ce champ vous permet d'ajouter des documents ou des photos pour illustrer votre remarque. Sélectionner le bouton <Choisir> pour importer un document.

Il est également possible de retirer un document via le bouton a droite du nom du fichier. En complément, il est important de joindre les pièces justifiant votre lien avec la parcelle.

Cliquez ensuite sur le bouton envoyer la demande pour soumettre votre demande aux gestionnaires de la BDES.

Les boutons Quitter ou vous permettent de quitter la demande de rectification sans sauver.

Comment consulter les demandes de rectification que j'ai envoyées ?

Lors du traitement d'une de vos demandes de rectification par les gestionnaires de la BDES, vous pouvez recevoir un mail vous invitant à fournir des informations complémentaires sur votre demande.

Lorsqu'une décision est prise, un mail expliquant la décision vous est envoyé.

Le bouton « Mes rectifications » présent sur l'écran cartographique vous permet de visualiser le statut des demandes de rectification que vous avez introduites précédemment.



fig. 26. Bouton « Mes rectifications »





Vous obtenez donc une liste présentant les demandes de rectifications que vous avez soumises.

SPW	Ba	nque de Données de l'Etat des son				
llonie water	Veran			_		
es rectificatio	ins .					
Date statut 0	Statut o	Remarque 0	Réponse du gestionnaire	Docs	Actions	
24/07/2015 16:55	Nouveau	Ma remarque concerne la parcelle HERSTAL 2ème division, section B, parcelle n°24 T 4		۲		æ
24/07/2015 16:50	Nouveau	remargue 8H02				10
	n i			- Mil - N	2	

fig. 27. Liste « Mes rectifications »

Sous cet onglet, vous trouvez les informations suivantes :

- Date statut date de dernier changement du statut de la demande de rectification.
- Statut : Indique le statut de la demande de rectification :
 - Nouveau pour une demande envoyée mais non encore traitée par les gestionnaires de la BDES ;
 - o Attente Info si l'administration est en attente d'information complémentaire de votre part ;
 - Info Fournie si vous avez envoyé de l'information complémentaire qui n'a pas encore été traitée par les gestionnaires de la BDES ;
 - Rectification acceptée si les gestionnaires de la BDES ont accepté votre demande de rectification ;
 - **Rectification refusée** si les gestionnaires de la BDES n'ont pas donné suite à votre demande de rectification.
- **Remarque** : Le champ affiche le début du texte de la remarque transmise. La sélection de l'icône
 - *** permet d'ouvrir un écran reprenant les textes complets.
- Réponse du gestionnaire : Affiche le texte de la motivation d'acceptation ou de refus du gestionnaire ou le texte de la demande d'information complémentaire. Ces textes sont également consultables dans les courriels envoyés par l'administration.
- Docs : Le bouton 🕒 vous permet de télécharger les documents joints. Voir détail ci-après.
- Action : Si le statut est en 'Attente Info', l'icône suivante 📑 s'affiche pour vous permettre d'introduire de l'information complémentaire en réponse à la demande du gestionnaire. Voir détail ci-après.
- Détail : L'icône e vous permet d'accéder directement à l'écran « Détail de la parcelle ». Voir détail ci-après.

Sous cet onglet, si aucune information n'est disponible, le message «Vous n'avez pas encore posté une demande de rectification » s'affiche.





Le bouton 🛃 vous permet de télécharger le ou les documents joints à la demande de rectification. Dans le cas où plusieurs documents sont disponibles, un fichier zip sera fourni avec l'ensemble des documents.



Le bouton 💽 vous permet d'accéder à l'écran « Infos supplémentaires » pour enregistrer votre réponse à la demande d'information complémentaire du gestionnaire.

16	INFOS SUPPLEMENTAIRES	
Wallonie	Ma remarque concerne	
	Demande classique	
_	Ma remarque concerne l'élément suivant sur la carte :	-
Mes recti	HERSTAL 2ème division, section B, parcelle n°24 T 4	
Date sta	Ma remarque *	_
0	Ma remarque concerne la parcelle HERSTAL 2eme division, section B, parcelle nº24 T 4.	
24/07/20		
17:21	3815/3900	
24/07/20	Cocuments () ponts (a ma remarque .	
17:22	+ Choisir + Achulter	
		_
-	8 Sauver & Quitter	

fig. 28. Encodage des informations supplémentaires demandées par les gestionnaires de la BDES

Le bouton 🦉 vous permet de retourner à l'écran de consultation « Détail Parcelle ».







Autres fonctionnalités de la BDES

Table de contenu





La table de contenu ou table des matières affiche des groupes et/ou des sous-groupes que vous pouvez visualiser ou non. Le choix d'un ou plusieurs groupes ou sous-groupes influence l'affichage de la carte par la superposition de la couche d'information cartographique demandée.







BANQUE DE DONNÉES DE L'ÉTAT DES SOLS CONSULTATION PUBLIQUE – AIDE 31/34



fig. 30. Groupes et couches présentes dans la BDES

Cliquer sur 🛽	vous permet de masquer la table des matières.
---------------	---

- Cliquer sur 池 vous permet d'afficher la table des matières.
- Cliquer sur 🔽 / 📃 vous permet de rendre visible/invisible sur la carte la couche ou le groupe.
- Le curseur vous permet d'adapter le niveau de transparence de la couche ou du groupe.
- Cliquer sur 📃 / 🗄 vous permet de masquer / afficher dans la table de contenu le détail du groupe.
- Cliquer sur vous permet d'afficher dans la table de contenu le détail du groupe.
- Cliquer sur 🕨 / 💌 vous permet de masquer / afficher dans la table de contenu le détail de la couche (symbologie).
- L'icône 🔀 signifie que la couche ou le groupe s'y rapportant n'est pas affichable car leur service de diffusion n'est pas disponible pour le moment.





Les groupes et sous-groupes de base de la BDES sont :

Service	Groupe	Sous-groupe	Affiché par défaut
CADMAP	Parcelles		Oui
	Bâtiments		Non
BDES	Dossiers Décret sols		Oui
	Procédures stations-services		Oui
	Anciennes procédures de réhabilitation		Oui
	Permis d'environnement		Oui
	Sites à réaménager		Oui
	Walsols (données SPAQuE)		Oui
	Sites historiques		Oui
	Nature cadastrale		Oui
Concentrations de fond	Concentrations de fond	Concentrations en Arsenic	Non
		Concentrations en Cadmium	Non
		Concentrations en Cobalt	Non
		Concentrations en Chrome	Non
		Concentrations en Cuivre	Non
		Concentrations en Mercure	Non
		Concentrations en Nickel	non
		Concentrations en Plomb	non
		Concentrations en Zinc	non

Autres composants de la carte

Fond de plan

Cet outil vous permet de sélectionner et d'afficher les fonds de plan, de même que les options d'affichage spécifiques aux fonds de plan. Il vous permet également d'adapter la transparence du fond de plan.



Les fonds de plan sont :

- Plan;
- Vue aérienne ;
- Pas de fond de plan.

Les options sont :

- Noir et blanc ;
- Annotation ;
- Relief.



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE

DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur (Jambes) •

32



Partage (x)

Cet outil vous affiche une série d'icônes qui vous permet de partager la carte affichée avec d'autres personnes via le mode de communication choisi.



Facebook Twitter Linked IN

Email

Aperçu



Cet outil vous permet d'afficher une carte de la Wallonie dans le coin inférieur droit de l'écran pour situer en Wallonie la zone que vous êtes en train de visualiser.

Coordonnées :

Cet outil vous affiche les coordonnées (Lambert Belge 1972) du point de la carte sur lequel se trouve la souris.

Coordonnées (m) : x = 235910 ; y = 147618

Zoom

Cet outil vous permet de modifier le niveau de zoom de la carte.



1:1250000

Menu

La barre de menu vous propose des composants qui permettent de vous localiser sur la carte et d'y effectuer des recherches.



Ces composants de localisation sur la carte sont représentés sous la forme d'une :





BANQUE DE DONNÉES DE L'ÉTAT DES SOLS MANUEL D'UTILISATION

Cliquer sur :	vous permet :
1	de déplacer la carte
•	de zoomer par deux points
3	de choisir une des recherches avancées proposées et d'exécuter cette recherche
۲	d'identifier les différents éléments de la carte
**	de mesurer des distances et des surfaces sur la carte
Adresse	de rechercher un terrain par adresse
9	d'intégrer GoogleStreetView au géoviewer
3	d'imprimer la carte affichée avec les éléments choisis (couche spécifique)
0	de dessiner sur la carte des cercles concentriques et de définir le rayon d'action
Ø	de dessiner sur la carte des différentes formes géométriques
3	de se positionner sur la carte
Q.	de rechercher des informations sur l'état des sols

Concentration de fond

www.wallonie.be 1719 (aligemeine Auskünfte) • 1718 (informations générales)

